



Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°41 - 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux-mille-ving-deux, le douze juillet,

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

**Etaient Présents** : Adeline ROLDAO-MARTINS (Maire), Sandrine FILLASTRE, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Némie LECKI, Michel RAES, Ahmed LAFRIZI, Marina CAMAGNA, Josette DAMBREVILLE, Virginie SARTEUR, Sylvie DUPOUY, Géraldine PEUCHET, Amadou SENE, Anthony ARCIERO, Christine SEDE, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Daniel BENAGOU, Djiey Di KAMARA.

**Absents représentés** : Maryse GUILBERT donne pouvoir à Adeline ROLDAO-MARTINS  
Didier WROBLEWSKI donne pouvoir à Sandrine FILLASTRE  
Nadine RACAULT donne pouvoir à Némie LECKI  
Eric SZWEC donne pouvoir à Michel RAES  
Jean-Jacques BIZERAY donne pouvoir à Josette DAMBREVILLE  
Eric GUEDON donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX  
Laurent CARLIER donne pouvoir à Géraldine PEUCHET  
Annie PANNIER donne pouvoir à François VARLET

**Secrétaire de séance** : Mme Marina CAMAGNA

**Instauration d'une commission communale extraordinaire**

L'association des marçassins a fait savoir à la commune de Survilliers qu'elle aurait besoin d'une augmentation de la participation de la commune au financement de l'association, afin d'absorber ses hausses de coût de fonctionnement. Afin d'auditer les comptes de l'association et d'émettre un avis sur cette sollicitation, il est proposé la mise en place d'une commission extraordinaire.

Celle-ci aura pour mission, de recenser tous les documents nécessaires à la réalisation d'un audit financier (conformément à la convention de partenariat liant la commune à l'association), et de rendre un avis sur cette demande d'augmentation de la participation financière de la commune.

L'échéancier proposé est le suivant :

DESIGNATION	CALENDRIER
Instauration de la commission extraordinaire	12/07/2022
Regroupement de tous les documents nécessaires à l'audit financier de l'association	Eté 2022
1 <sup>ère</sup> réunion de travail	Mi-septembre 2022
2 <sup>ème</sup> réunion de travail avec remise de l'avis de la commission	Mi-octobre 2022
Délibération éventuelle du conseil municipal	Novembre 2022

Les membres proposés pour cette commission extraordinaire sont :

Membres élus au sein du conseil municipal, avec voix délibérative	Membres invités avec voix consultative (à titre informatif)
Madame Adeline ROLDAO-MARTINS (Maire)	Monsieur Jean-Guillaume CARONE (DGS de la commune de Survilliers)
Madame Sandrine FILLASTRE (Adjoint au Maire à l'Education)	Madame Chrystelle AFONSO (directrice pédagogique de l'association)
Monsieur Fabrice LIEGAUX (Adjoint au Maire à la Vie Associative)	Madame Marie-Nellore KOUVTANOVICH (responsable administrative de l'association)
Madame Laëtitia ALAPHILIPPE (Conseillère municipale, membre de la commission Education)	Monsieur le Président de l'Association

Monsieur Ahmed LAFRIZI (Cons. mun. délégué, membre de la commission Education)	Monsieur le Trésorier de l'Association
Madame Sylvie DUPOUY (Conseillère municipale membre de la commission Education)	Un membre du Conseil d'Administration de l'Association
Monsieur Eric SZWEC (Conseiller municipal)	

**Considérant** la sollicitation de l'association la crèche des marcassins ;

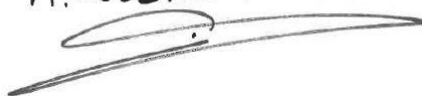
**Considérant** qu'à cet effet, il y a lieu de définir les modalités de financement de la crèche associative les Marcassins ;

**Entendu** l'exposé de Madame le Maire,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'instauration d'une commission communale extraordinaire visant à émettre un avis sur la demande de subvention supplémentaire de l'association les Marcassins ;
- **APPROUVE** la liste des membres élus au sein du conseil municipal, proposée pour siéger dans cette commission
- **APPROUVE** l'échéancier planifiant les rencontres et le rendu de l'avis, tel que proposé dans la présente délibération.

A. ROLDAO. MARTINS




Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**